

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 janvier 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE -- Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT – Sébastien PLAUD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON – Myriam GERMAIN – Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absent Excusé : Carine BLANCHARD

Secrétaire : Yannick BOIZUMEAU

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV séance du 18 décembre
- CDG – convention accompagnement dossier retraite
- CDG – Adhésion service MEP (mobilités et évolution professionnelle)
 - CDG – Avenant convention personnel intérimaire
- Protection Sociale Complémentaire – participation employeur
 - SEVT – convention entretien poteaux incendies
 - AGGLO2B – Facturation Office 365
- AGGLO2B (déchets)– approbation convention type mise à disposition de caméras mobiles Vizzia
 - Vente 7 allée du Roblin – cession ¼ droits indivis de la cour
 - Révision allégée n° 1 du PLUi – traduction du SDEnR
 - Compte-rendu des commissions
 - Questions diverses

APPROBATION PV SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité

CDG79 – CONVENTION ACCOMPAGNEMENT DOSSIER RETRAITE

Le conseil approuve l'adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de gestion des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2025 au 31/12/2027. Le tarif d'adhésion se monte à 50€ par an et ouvre à un conseil de 1^{er} niveau. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention entre la commune et le CDG79.

CDG79 – ADHÉSION SERVICE MOBILITÉ ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le conseil approuve l'adhésion au Service Mobilités et Evolution Professionnelle (MEP) du Centre de gestion des Deux-Sèvres. L'adhésion simple ouvre un droit aux prestations suivantes :

- Conseil en matière d'évolution professionnelle auprès des élus et des agents des collectivités ou établissements publics adhérents,

- Entretien tripartite entre l'agent, l'autorité territoriale et le Centre de gestion 79 pour l'explication de la prestation spécifique d'accompagnement en conseil en évolution professionnelle,
- Participation des agents à des ateliers en conseil en évolution professionnelle (CV/Lettre de motivation, simulation d'un entretien).

La prestation spécifique d'accompagnement individuel en conseil en évolution professionnelle est exclue de la présente convention. Cette prestation fait l'objet d'un conventionnement spécifique et d'une tarification individuelle par agent.

Le tarif d'adhésion se monte à 150€ pour 2 ans. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion.

CDG79 – AVENANT A LA CONVENTION PERSONNEL INTÉRIMAIRE

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer avec le Centre de gestion 79 l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du CDG de fixer à compter du 1er janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

CDG79 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La convention de participation de prévoyance portée par le CDG79 arrive à son terme le 31 décembre 2025. Le CDG79 lance un processus de consultation pour le renouvellement du contrat collectif sur le risque prévoyance et pour la mise en place d'une convention de participation sur la santé. Après avis favorable du CST sur le montant prévisionnel de la participation employeur, le conseil donne mandat au CDG79 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention sur les volets prévoyance et santé. La participation à la consultation n'engage pas à adhérer.

SEVT – CONVENTION ENTRETIEN POTEaux INCENDIES

La convention proposée par le SEVT a pour but de définir les conditions d'entretien, de réparation et d'utilisation des poteaux incendie (PI) implantés à l'intérieur du périmètre du Syndicat. Elle a également pour but de définir les conditions d'installation de nouveaux poteaux. Le conseil approuve la convention et fait le choix d'un entretien des PI par tiers tous les ans. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025. Le tarif est fixé forfaitairement à 55€ par PI, la commune comptant 24 PI. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention.

AGGLO2B – FACTURATION OFFICE 365

Dans le cadre de la mutualisation, les frais informatiques liés à l'utilisation d'Office 365 sont avancés par l'Agglo2b qui les refacture aux communes. Le montant pour Clessé se monte à 466,41€ pour le 2nd semestre 2024 (1 licence E3 et 1 licence F3). Le conseil prend acte du montant.

DÉCHETS – CONVENTION MISE A DISPOSITION CAMERA VIZZIA

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages de déchets de toute nature, Mme le Maire présente la convention type, relative à l'installation de caméras intelligentes Vizzia et à la mise à disposition du logiciel associé, entre l'Agglo2B et les communes. Cette convention type précise en autres les modalités d'exécution, les responsabilités et obligations de chaque partie, la durée et les modalités financières. Le conseil approuve la convention type et autorise Mme le Maire à la signer le moment venu. Un arrêté municipal sera pris pour fixer le montant des amendes administratives (de 300€ à 1000€ pour les particuliers, x2 en cas de récidive).

VENTE LOGEMENT 7 ALLÉE DU ROBLIN

Lors de sa séance du 30 octobre 2024, le Conseil Municipal avait accepté l'offre d'achat du logement 7 allée du Roblin par MM MERCERON Jean-Noël et MERCERON Aubin. Afin que les acquéreurs puissent bénéficier d'un accès par la cour arrière, il est proposé de vendre aux acquéreurs le quart indivis des droits indivis, eux-mêmes d'un quart, soit 1/16ème, de la cour en indivision forcée cadastrée BC141, sans surcoût pour les acquéreurs. Le conseil approuve cette proposition et accorde également une servitude de passage sur la parcelle BC 242 au profit des acquéreurs.

RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLUi

Le schéma Directeur des Énergies Renouvelables et de Récupération (SDEnR&R) a été adopté en conseil communautaire le 2 juillet 2024. En parallèle, toutes les communes du territoire de l'Agglo2B ont défini des zones d'accélération fin 2023 dans le cadre de la loi APER. La révision allégée n°1 vise à traduire et intégrer ces deux

éléments dans la réglementation du PLUi. Cette révision a été arrêtée lors du conseil communautaire du 28 janvier 2025 pour une approbation finale début 2026, après enquête publique.

Mme le Maire présente au conseil la révision proposée du zonage concernant la commune de Clessé, et en particulier les conséquences pour les projets éoliens des sociétés WPD et EOLISE. Cette dernière souhaite présenter au conseil son projet. A l'issue de cette présentation, le conseil sera invité à approuver ou à demander des modifications concernant cette révision.

MATÉRIEL

La commission se réunira le 12 février à 20h30.

LOTISSEMENT VIOLINE

Une réunion en visio est programmée le 5 février 2025 à 11h avec le CAUE 79 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour discuter du projet de finition du lotissement et définir le type d'accompagnement possible.

SECURITÉ

Des aménagements provisoires ont été réalisés route de la Chapelle St Laurent et route de Boismé (en agglo) dans le but de ralentir la vitesse des véhicules. Cette phase de test va permettre de valider ou de modifier l'aménagement.

BÂTIMENTS

- Une réunion a eu lieu avec les présidents des associations pour évoquer le projet buvette au terrain de sports et étudier sa faisabilité. Le projet en l'état présente des défauts et doit être adapté. Une nouvelle réunion aura lieu le 19 février à 18h sur site.

- Chaufferie : la consultation des entreprises est en cours et prendra fin le 21 février.

- La toiture de la salle des associations a été « remaniée » par la société HUGEL conformément au devis accepté en septembre 2024.

- Eaux usées Espace Carmin : les toilettes du restaurant scolaire ont régulièrement des problèmes d'évacuation. Un passage de caméra par un agent du service assainissement de l'Agglo2B permet de constater qu'un tuyau est déboîté ou cassé. Des travaux sont donc nécessaires, la difficulté étant que le problème se situe sous les toilettes ou sous le local lave-vaisselle. Des mesures précises sont nécessaires pour creuser au bon endroit.

COMMUNICATION

- Le bulletin municipal 2025 est distribué.

- Concernant le nouveau site internet, on est en attente de la maquette pour avancer.

PLAN D'EAU

La commission se réunira le 17 février à 20h30 pour préparer la saison de pêche.

VOIRIE

Le chemin rural dit des Guabollias (près du lieu-dit les Brosses) est en mauvais état. Les fossés sont à refaire en priorité.

DECI

La réserve de la Coupe est à installer cette année. Le lieu de la Bodinière reste à confirmer par le SDIS. Le nombre de nouvelles installations défense incendie sera défini lors du budget.

CIMETIÈRE

Le conseil accepte le devis de BSMP pour le sablage et la peinture des portails et portillon du cimetière pour la somme de 1 247,50€ HT.

La commission se réunira le 20 février à 20h30.

A L'AGENDA

Prochain CM : jeudi 27 février 20h30

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Yannick BOIZUMEAU
----------------------------------	---